

COMMUNIQUÉ



LOIS : 100% SANTE & SANTE 2022

Appel des retraités et autres exclus des accords nationaux interprofessionnels de la complémentaire santé, au Premier Ministre et aux membres du Gouvernement.

Monsieur Le Premier Ministre,

Je tiens avant tout à vous féliciter ainsi que votre gouvernement et plus particulièrement Madame la Ministre de la Santé pour votre ténacité en ce qui concerne la mise en place du 100% Santé. Depuis plus de trente ans chaque réforme de l'ANI n'avait fait que rendre de plus en plus difficile, pour les exclus des réformes nationales interprofessionnelles de la complémentaire santé, l'accès aux soins.

Depuis 2015 date à laquelle j'ai créé Assurance et Solidarité, association loi 1901, nous luttons pour permettre, aux retraités et autres exclus, un retour au bien vieillir en bonne santé. Au premier janvier 2019 afin de regrouper et répondre aux demandes multiples d'associations, collectivités et entreprises pour leurs sorties de groupe, j'ai mis en place La Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne. Ces deux structures entièrement bénévoles et indépendantes de tout acteur commercial et/ou OCAM ont démontré la pertinence de leur modèle collectif, en assistant nombre de services sociaux, en permettant aux adhérents de réaliser des économies budgétaires importantes pouvant aller jusqu'à 1500€ annuels à garanties à minimum égales. Leurs gouvernances sont entièrement participatives, tous les adhérents étant consultés régulièrement sur leurs ressentis et leurs attentes. Le taux de satisfaction, lors du dernier sondage, est supérieur à 99%.

Le moment est venu de solliciter de votre part et de celle de votre gouvernement notre reconnaissance d'utilité sociale et publique afin de nous permettre de participer aux futures étapes de la mise en œuvre du 100% santé et ainsi permettre à toutes les retraitées et tous les retraités de bénéficier enfin d'une représentation constructive auprès des ministères concernés, de la Sécurité Sociale et des OCAM. Je pense que nous aurons un rôle majeur à jouer dans les prochains mois afin de valider le strict respect des engagements pris par les Mutuelles, Instituts de Prévoyance et Compagnies d'Assurance tant en maintien des tarifs, que de réécriture des tableaux de garantie. L'acte 2 de cette avancée risque d'être assez mouvementé, depuis quelques semaines certains porteurs de risque et non des moindres dispensent le doute auprès des consommateurs et particulièrement les retraités, annonçant d'ores et déjà des augmentations conséquentes des cotisations. Nous sommes prêts à peser de tout notre poids pour qu'aucune majoration ne soit appliquée tant que ces acteurs n'auront pas prouvé avoir mis fin à certains de leurs frais dispendieux de gestion et de publicité. Chaque acteur de la vie économique et sociale doit participer à l'effort pour que demain chacun d'entre nous puisse profiter d'un accès élargi aux soins, nous revendiquons être l'un d'eux. C'est en qualité de citoyens engagés et solidaires que nous vous tendons la main, acceptez de relever ce nouveau challenge citoyen et recréons ensemble l'esprit de Mutualité responsable qui nous échappe depuis plusieurs décennies. Nous pensons également pouvoir être des partenaires éclairés en notre qualité de consommateurs lors de l'évaluation de la qualité et de la conformité des prestations et prothèses médicales objets des paniers de soins définis.

Nous avons également une revendication concernant le rétablissement de l'égalité fiscale qui n'existe plus entre les retraités et autres exclus de l'ANI. En effet tous les salariés bénéficient d'avantages fiscaux liés aux cotisations des complémentaires santé collectives. Concernant les indépendants la loi Madelin leur permet également de profiter d'avantages non négligeables. Nous proposons en ce sens la mise en œuvre d'un crédit fiscal ou d'une taxation différenciée des contrats complémentaire santé visés.

Comptant sur votre prise en compte de notre appel citoyen, veuillez croire, Monsieur le Premier Ministres et membres du Gouvernement en mon profond dévouement et accepter mes respectueuses salutations.

Joël VERNIER - Président de FFMSC

FFMSC : Fédération Française Mutuelle Santé 19 avenue Georges Clemenceau 59130 LAMBERSART Tél: +33661795447 - ffmscitoyenne@gmail.com - <https://ffmsc.fr> -

Enregistrée à la préfecture de Lille n° W595035101 - Siret 847 973 039 00013 - APE 941Z